

N° 16_09_07_26

République
Française

Département de la
Lozère

Arrondissement de
Mende

C.DE C. DES
HAUTES TERRES
DE L'AUBRAC

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 9 juillet 2026

L'an deux mille vingt six, le neuf juillet, à 20h30, le conseil communautaire légalement convoqué le 02/07/2026 s'est réuni au Centre Permanent de la Photographie – Route d'Albaret le Comtal – 48310 FOURNELS sous la présidence de Michel GUIRAL, Président

Membres en exercice : 33 – Présents : 23 - Votants : 25

Présents :

Michel GUIRAL, Eve BREZET, Michel ROUZAIER, Olivier PRIEUR, Jessica PAGES-CARTIGNY, Michel POULALION, Marie-France PROUHEZE, Alain ASTRUC, Alain BRUN, Nicole DALLE-SALLES, Sabine DOUMERGUE-REAU, Bernard BEAUFILS, Eric MAURY, François HERMET, Vincent HERMET, Laurence JAILLET, Daniel LONGEAC, Pierrette MARTIN, Emmanuel PIGNOL, Sophie RIEUTORT, Virginie ROSSIGNOL, Martine SOULIER, Géraldine VELAY

Représentés :

Bernard BASTIDE donne pouvoir à Virginie ROSSIGNOL, Jean-François MONTIALOUX donne pouvoir à Michel GUIRAL

Absents :

Vanessa ASTIER, Frédéric FLORANT, Denis GRAS, Eric MALHERBE, Elise MALAVIEILLE, Céline PERIGAUD, Laurent PRAT, Laurent CREPIN

Secrétaire de séance : Olivier PRIEUR

Constructio d'un local professionnel de radiodiffusion - Radio Margeride : versement acompte subvention Communauté de Communes des Hautes Terres de l'Aubrac

VU la délibération du Conseil de la Communauté de Communes des Hautes Terres de l'Aubrac du 1^{er} juillet 2025 attribuant une subvention de 15 000 € à l'Association RADIO MARGERIDE pour la construction d'un local professionnel de radiodiffusion,

VU le courrier de Mme la Présidente de l'Association RADIO MARGERIDE à M. le Président de la Communauté de Communes des Hautes Terres de l'Aubrac en date du 18 mai 2026 sollicitant le versement de la subvention de 15 000 €,

CONSIDERANT qu'à ce jour les travaux ne sont pas achevés ou réceptionnés,

Après un exposé de Monsieur le Président,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (25 voix pour)

APPROUVE le versement d'un premier acompte de 7 500 € de la subvention de la Communauté de Communes des Hautes Terres de l'Aubrac (d'un montant total de 15 000 €) pour le financement du projet de construction d'un local professionnel de radiodiffusion – Radio Margeride –,

PRECISE que la dépense résultant de cette délibération a fait l'objet d'une inscription au budget 2026 –Budget Principal : investissement – opération N° 238 –

CONFIE, en tant que de besoin, toute délégation utile à Monsieur le Président ou son représentant pour la signature des pièces concernant cette délibération.

Le Président, M. Michel GUIRAL

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Le Président
M. Michel GUIRAL



Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus
Le Secrétaire de séance
M. Olivier PRIEUR

A dark ink signature of M. Olivier PRIEUR.